

Jour de séance 2

le mercredi 2 décembre 2015

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, l'hon. M. Collins, présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Katie Avery, de Fredericton ; Amy Baldwin, de Regina, en Saskatchewan ; Samantha Bizimungu, de Fredericton ; Lauren Colter, de Fredericton ; Gopi Krishna Adhikari, de Fredericton ; Conor Munroe, de Truro, en Nouvelle-Écosse ; Andrea Robertson, de Caracas, au Venezuela ; Brandan Seagrave, de Moncton ; Clara Simpson, de Fredericton ; Nathaniel Wallace, de Fredericton ; Tyler Williams, de Quispamsis.

Les pages suivants reprennent du service : Ben Graham, de Jacksonville ; Phoebe Marmura Brown, de Fredericton ; Corben Parker, de Fredericton ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

L'hon. M. Boudreau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche : Révision stratégique des programmes*.

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Rapport de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick de 2012, le 4 juin 2015* et, d'autre part, *Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges : Ministère de la Justice, le 2 décembre 2015*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;

par l'hon. M. Doherty :

3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;

4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M. Coon :

5, *Loi sur les emplois verts.*

---

M. Steeves donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement actuel, il n'était pas question d'enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre est réputé avoir promis, durant une réunion préélectorale de la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, qu'il n'enlèverait pas aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le gouvernement a effectivement présenté au printemps dernier une politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre a depuis réexaminé la question et a seulement dit que son gouvernement balayait de la table la politique pour l'instant ;

attendu que la ministre du Développement social a dit que la décision d'enlever aux personnes âgées leurs actifs était une politique équitable qui avait été mal communiquée ;

attendu que le premier ministre ne s'est toujours pas engagé sans équivoque à exclure les actifs des personnes âgées de l'évaluation des besoins financiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer pour le reste de son mandat un moratoire sur la politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec tous les groupes et associations de personnes âgées lorsqu'il est question d'examiner des politiques qui ont une incidence sur les soins aux personnes âgées.

---

M. Higgs donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

---

M. Urquhart donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M. B. Macdonald, il proposera ce qui suit :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

---

M<sup>me</sup> Dubé donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyée par M<sup>me</sup> Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

---

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités.

---

L'hon. M. Fraser donne avis portant que, le vendredi 4 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3 et 4 sera appelée.

---

Sur l'autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial demeure en vigueur pour le reste de la deuxième session de la 58<sup>e</sup> législature. (Motion 5.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. LePage offre ses condoléances à la famille de feu Joseph Alfred Roussel, député libéral provincial du comté de Restigouche de 1970 à 1974 et de Restigouche-Ouest de 1974 à 1982.

---

La séance est levée à 11 h 52.